

Compte-rendu du conseil d'école de Coësmes

Jeudi 16 juin 2022

Présents :

Monsieur Gallard, maire

Madame Ramage, adjointe enfance et jeunesse.

Madame Brunet, responsable des temps périscolaires

Mesdames Auffret-Henry, Chany, Chaupitre, Principaud, représentantes des parents d'élèves,

Monsieur Dekkers, représentant de parents d'élèves,

Mesdames Schoenmaeker, Maloeuvre, Dumontier, Ferchaud, Berthe, enseignantes,

Madame Gastel, enseignante et directrice de l'école

Madame Herrault, ATSEM, et aide aux devoirs du soir.

Excusés :

Madame Carré, inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Bain-de-Bretagne

Monsieur Gallard, maire

Madame Chuillot, Duigou

Madame Thomas, enseignante.

Le conseil d'école suit l'ordre du jour proposé

I. Bilan de l'année 2021-2022

1/ Projets menés depuis le dernier conseil d'école

- Semaine de la maternelle du 28 mars au 2 avril. Les parents ont été accueillis dans les classes de maternelle pour observer ou participer à une séance de classe. Avec l'absence de Mme Berthe à ce moment, les visites ont été reprogrammées aux semaines suivantes.
- Nous avons pu accueillir pour une ou plusieurs matinées les futurs PS dans les classes, pour ceux qui étaient intéressés. Sur les 14 futurs PS, 11 sont déjà venus passer au moins 1h en classe. La rentrée échelonnée est très positive pour l'intégration des nouveaux arrivants.
- Photo scolaire vendredi 29 avril : photos traditionnelles en extérieur et portraits individuels des élèves. L'année prochaine, nous envisageons de faire aussi les photos des fratries (avant fête des mères ?).
- Intervention des associations « les petits débrouillards » et de « l'énergie des fées » (énergies) dans les classes de CE2 et CM les 7,28 avril et 17 juin: interventions utiles et intéressantes.
- Visite de la caravane des transitions par la classe de CM1-CM2, début mai.
- Visite de l'usine de méthanisation par les CM1-CM2 à Martigné-Ferchaud le 29 avril.
- Visite du parc éolien de Coësmes par les CE2-CM1 le 5 mai.
- Interventions de Mme RIOU, professeur d'allemand dans la classe de CM2. Regret des parents de ne pas avoir la même intervention en espagnol.
- Mission Archéo à « la Roche aux fées » pour les CE2-CM1 le 2 juin : il y a eu des difficultés à trouver un parent accompagnateur.
- Séances avec un intervenant de l'AFCA (association Française du Cinéma d'Animation) à la bibliothèque de Coësmes pour créer un petit film d'animation pour les CE1 le 23 juin.
- Intervention en classe de « la ligue contre le cancer » en fin d'année pour les CM. (Comment refuser une cigarette ?) L'intervention aura lieu le 1/07.
- Spectacle de musique des classes élémentaires le mardi 21 juin à 18h30 à la salle des loisirs.
- Sortie accrobranche au parc « forêt adrénaline » à Rennes, du CP au CM2, le 24 juin.

- Fête de l'école le samedi 25 juin. Défilé à 11H, pique-nique, stands l'après-midi, de 13h30 à 16h30.
- Sortie journée des maternelles à la ferme du moulin du bois à Chartres.
- Pique-nique à l'étang (Coësmes au Thourie) avec tous les maternelles le 4 juillet, pour que les tps assistent aussi à une sortie ensemble (retour 13h30).
- « Cérémonie de départ » des CM2 à la mairie le 4 juillet à 18h45: remise aux CM2 d'un livre des Fables de la Fontaine (Education nationale) et d'un dictionnaire franco-anglais (mairie)

Tous les projets envisagés ont pu être réalisés.

2/ Temps périscolaires

1. Certains parents aimeraient une présentation des règles de cantine et de garderie. Et également connaître les règles concernant les places à table lors du repas.

Les règles sont écrites dans le dossier d'inscription et sur le site internet de l'école. Le règlement a été fait l'année dernière avec les personnels et les élèves. Il y a un carton jaune de donné quand il y a un abus : le carton est signé par l'élève, par la coordinatrice de cantine et il est mis dans le cahier de liaison de l'élève : il y est expliqué quel a été l'abus. Le parent doit le signer et le retourner.

Si deuxième carton de donné, un rendez-vous en mairie est organisé pour éviter un troisième carton qui donnerait lieu à une exclusion de la cantine.

Concernant le placement à la cantine, les élèves étaient assis par classe à cause du Covid. On espère pouvoir les mélanger l'année prochaine. Si l'enfant est spécifiquement placé, c'est qu'il a eu un souci de comportement, sinon, il s'assoit à côté de ses camarades.

2. Quelles sont les activités proposées sur le temps du midi aux enfants et dans quel cadre ?

Les activités du midi sont gratuites et librement proposées aux enfants. Elles avaient lieu le lundi, mardi et jeudi cette année. Elles ne seront que sur 2 jours l'année prochaine car les enfants se lassent.

En général, il n'y a pas de problème de places, les enfants s'engagent pour 6 semaines.

Les plus grands qui font les activités en premier mangent au deuxième service.

Les activités du soir sont pour les 2 écoles et elles sont payantes.

Fabienne propose de la médiation artistique le lundi soir.

Il faudrait renouveler les activités pour que les enfants continuent d'avoir envie d'y aller.

Ce serait bien de trouver un intervenant qui fasse du sport.

3. Suite au dernier conseil, est-ce qu'une réorganisation pour les petits le temps de la garderie a été revue pour qu'il puisse aller à l'extérieur plus rapidement ?

Les élèves de maternelle sont parfois sortis dans la récréation du bas, mais ce n'est pas très pratique.

Il faudra revoir le système l'année prochaine, ce seront sans doute les grands qui descendront et les petits qui seront sur la cour du haut qui est mieux adaptée pour eux.

4. En élémentaire, comment éviter que des élèves puissent se retrouver dehors à midi, alors qu'ils sont inscrits à la cantine ?

L'année prochaine, en élémentaire, il y aura un personnel par classe qui viendra chercher les enfants de la cantine devant la classe. L'enseignant ne laissera partir que les élèves qui ne sont pas inscrits à la cantine.

Attention aux inscriptions, des parents téléphonent au dernier moment pour avertir de la présence ou de l'absence d'un enfant en cantine, il peut donc y avoir des erreurs aux sorties de midi.

5. **En élémentaire, comment faire sortir les élèves de l'école à 16h30 si leurs parents avaient prévu de la garderie, puisqu'il n'y a pas d'inscription en garderie ? Une grande liberté est laissée aux parents puisqu'ils n'ont pas besoin d'inscrire leurs enfants en garderie, mais certains élèves peuvent oublier qu'ils étaient inscrits ou sortir exprès de l'école alors qu'ils devaient rester en garderie.**

Voici les obligations de service des enseignants :

La sortie des élèves de l'élémentaire s'effectue sous la surveillance de leurs enseignants jusqu'aux portes de l'établissement. L'enfant est alors sous la responsabilité de ses parents.

L'élève peut donc attendre ses parents à l'extérieur de l'école ou rentrer seul chez lui.

L'élève qui reste dans l'école est pris en charge par le personnel de service, de cantine ou d'études surveillées.

Réponse du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche publiée dans le JO Sénat du 19/06/2014 - page 1469

L'obligation de surveillance prévue à l'article D. 321-12 du code de l'éducation, s'exerce de façon continue pendant la totalité du temps scolaire, c'est-à-dire pendant la durée au cours de laquelle l'élève est confié à l'institution scolaire. Les modalités d'accueil et de sortie des élèves sont définies par la circulaire n° 97-178 du 18 septembre 1997 relative à la surveillance et la sécurité des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et par la circulaire n° 91-124 du 6 juin 1991 relative au règlement type départemental. Ce texte prévoit que la sortie des élèves, pour l'enseignement primaire, s'effectue sous la surveillance de leur maître. Cette surveillance s'exerce dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires jusqu'à la fin des cours. Les enfants sont alors soit pris en charge par un service de cantine, de garderie ou d'activités périscolaires, soit rendus aux familles. Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent. **Aucune disposition d'ordre réglementaire n'oblige les maîtres à veiller, à la sortie des classes, à la continuité de la prise en charge et de la surveillance des élèves rendus à leur famille.** Rien ne s'oppose donc à ce qu'un élève d'école élémentaire attende ses parents à l'extérieur de l'école, ou, le cas échéant, puisse rentrer seul chez lui. Seuls les enfants de l'école maternelle sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux selon des modalités prévues par le règlement intérieur de l'école. Ces enfants ne peuvent en aucun cas être laissés seuls à l'extérieur de l'école. Certaines communes mettent en place un dispositif de garderie des élèves à la sortie des classes. En cas de retard des parents, il est alors envisageable d'en aviser le service de garderie. Toutefois, la création d'un tel service n'entre pas dans les obligations des collectivités locales. Enfin, les activités périscolaires ne relèvent pas de la compétence de l'État et sont placées sous la responsabilité de la collectivité organisatrice. Dans la perspective d'une bonne collaboration entre les différents acteurs concernés, ces questions peuvent être abordées dans le cadre des réunions du conseil d'école auxquelles participent, notamment, un représentant de la commune et des représentants de parents d'élèves (article D. 411-1 du code de l'éducation). Le conseil d'école peut en effet donner tous avis et présenter toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (article D. 411-2 du code de l'éducation).

Pour un parent qui aurait des inquiétudes sur le fait que son enfant se présente ou non à la garderie, nous préconisons qu'il en informe la garderie. Ainsi, si l'enfant n'est pas présent à la garderie, les services périscolaires téléphoneront rapidement aux parents de l'enfant manquant.

Ceci est à rappeler chaque année lors des réunions de rentrée avec les parents.

6. Tarifs et horaires :

Informations de dernière minute :

Les tarifs de la cantine passent de 3,80 à 3,90€ à la rentrée.

Les horaires de garderie changent : la garderie fermera ses portes à 19h le soir au lieu de 18h30. Il s'agit d'un essai durant le premier trimestre pour voir si cela est utile pour les parents.

II. Préparation de la rentrée 2022-2023

1/ Budget

La mairie a accordé :

-39,5€/élève scolarisé au 1/1/2022 (120 élèves) au niveau des fournitures, soient 4740€.

-14€/élève pour les 87 élèves de Coësmes, soient 1218€ pour les sorties scolaires.

-18€/élève de Sainte-Colombe (29 élèves), soient 522€ pour les sorties scolaires.

-un budget de 1000€ pour le petit matériel de l'école.

La cour de l'école va être agrandie.

Le toit de l'école maternelle va être refait en partie.

Achat d'un vidéoprojecteur pour la classe bleue.

Les parents délégués demandent que lors des sorties, on précise bien aux parents le coût de la sortie et qui la finance : aucune sortie n'est gratuite !

2/ Effectifs à la rentrée

L'école passe à 5 classes l'année prochaine.

Toutes les classes seront rassemblées sur le site des cerisiers.

Mme DUMONTIER sera présente dans la classe jaune nous servant de salle de réunion actuellement.

L'équipe pédagogique reste stable l'année prochaine, mais Mme Schoenmaeker quitte l'école. Nous la remercions pour son investissement au sein de l'école cette année.

Les niveaux de classe doivent changer avec la fermeture de la 6ème classe.

Compte-tenu des effectifs parfois très fluctuants d'un niveau à un autre, nous avons longtemps réfléchi à la nouvelle répartition, cela n'a pas été simple car il y aura très peu de GS et CP l'année prochaine.

S'il n'y a pas de gros changements au niveau des inscriptions cet été, voici comment seront répartis les élèves :

- Pauline Maloeuvre et Sylvie Herrault (ATSEM) dans la classe bleue avec 6 PS/5GS/9 CP.
- Sophie Berthe et Virginie Lanfranchi (ATSEM) dans la classe verte avec 6TPS /8PS/11MS.
- Marion Ferchaud dans la classe rose avec 14 CE2 et 8 CM2
- Marianne Gastel dans la classe vert anis (déchargée un jour /semaine) avec 16 CE1 et 6 CE2.
- Irène Dumontier dans la classe jaune avec 14 CM1 et 9 CM2

Des AESH seront également présentes dans quelques classes.

Effectifs de l'école publique présentés au conseil d'école du 16 juin 2022

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Effectifs en juin 2021	10	12	6	8	18	22	14	17	13	120
	36 élèves en maternelle				84 élèves en élémentaire					
	6	14	11	5	9	16	20	14	17	112

Effectif prévu pour la rentrée 2022 (selon les données connues le 15/06/22)	36 élèves en maternelle	76 élèves en élémentaire	
--	--------------------------------	---------------------------------	--

On a un peu plus d'inscriptions cette année en maternelle, mais il y a eu encore quelques déménagements, et pour le moment, une seule nouvelle arrivée sur Coësmes. (+3 arrivées supplémentaires au 1/7/2022)

3/ Rentrée

La rentrée aura lieu le jeudi 1 septembre à 8h30. Les listes des classes seront affichées le mercredi 31 août dans le panneau devant l'école.

L'APE organisera un café de rentrée devant la porte de l'école.

4/Projets

-Thème de l'année prochaine : la joie, à décliner en musique, en Education Morale et Civique, en Education à la santé.

Pour commencer cette thématique, l'idée d'une boîte à jouer est lancée pour développer la créativité des élèves durant les temps de récréation. Les élèves ont commencé à en parler à travers les conseils de délégués. Il s'agira d'apporter à l'école des objets qui ne sont pas des jouets mais qui incitent à construire, jouer (draps, matériel de dinette ?...) Io y aura une phase de tâtonnements au départ, mais il devrait ensuite y avoir des récréations plus apaisées (comme nous l'avons constaté cette année avec le bac à sable en cycle 2).

- piscine du CP au CM2 les jeudis matins au premier trimestre.

-projet musique autour des « mélodies du bonheur » de la GS au CM2, avec pour visée d'intégrer aussi les maternelles au spectacle final.

-Demande d'intervention par la brigade de prévention et de protection des familles sur le sujet des incivilités et du bon usage d'internet pour les élèves de CE2/CM1/CM2.

-Demande d'intervention d'un animateur sportif baseball/anglais en CP et CE1/CE2 (classe de Mme Gastel, au deuxième trimestre).

-Demande d'escrime ou de projet vélo pour les 2 classes de CE2-CM1-CM2 avec l'office des sports. (le projet escrime a été retenu au deuxième trimestre).

-Classe de mer au centre Virginie Hériot à Cancale pour tous les élèves du CE1 au CM2, du dimanche 14 mai au soir au mardi 16 mai au soir. (précédant le week-end de l'ascension). Les CP seront intégrés au projet s'il y a suffisamment de place : à revoir à la rentrée selon les inscriptions, car nous sommes sur les capacités maximales d'accueil du centre).

Les parents délégués demandent si nous organiserons une soirée à l'école en septembre comme « avant covid » avec des activités sur un thème et pique-nique partagé : nous allons y réfléchir.

Ils lancent l'idée de regrouper les parents pour un concours de course de caisses à savon pour la fête de l'école en fin d'année prochaine.

Bonne fin d'année scolaire à chacun !

Compte rendu rédigé par

Marianne GASTEL, directrice et

Mme FERCHAUD, enseignante.

M. Gastel